Image not found or type unknown

Le professionnel a t il un droit de retractation?

Par **bolentine_old**, le **03/07/2007** à **14:43**

Bonjour ,
Je suis restaurateur etje viens de signer un contrat avec une entreprise pour une publicité. Après réflexion, je souhaiterai annuler ce contrat. Je voulais ssavoir si en tant que professionnel, j'avais le meme droit qu'un particulier, c'est à dire un delai de retractation de 7 jours?
Merci d'avance pour votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés